

ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Une priorité du Ceser entendue par le Conseil régional d'Ile-de-France

6 juillet 2016 Le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France se félicite de l'impact de ses préconisations sur la question du développement économique des quartiers en politique de la ville. Le projet de délibération relatif au fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers, à l'ordre du jour du Conseil régional du 7 juillet 2016, marque la volonté de l'Exécutif de mettre ce sujet au cœur de son action.

La politique de la ville et en particulier la rénovation urbaine doivent être des moyens de redynamiser les quartiers. Dans son avis sur le Nouveau programme de renouvellement urbain en Ile-de-France, le Ceser considérait que le nouveau programme 2014-2024 devait afficher deux priorités majeures, dans des domaines qui avaient fait défaut au cours du premier programme 2004-2014 : le développement d'activités économiques dans les quartiers et la participation des habitants tout au long du projet.

Parmi les 8 recommandations formulées à l'Exécutif régional, le Ceser proposait d'abonder un fonds de garantie pour le développement et la pérennisation des entreprises situées dans les quartiers prioritaires. La volonté du Conseil régional d'investir dans un fonds dédié à l'implantation d'activités économiques dans ces quartiers procède d'un même constat (un potentiel économique sous-exploité) et d'un même objectif : redynamiser les quartiers en soutenant leur tissu économique.

Le Ceser a porté sa position auprès du Conseil régional et se félicite de la volonté de l'assemblée politique d'approfondir son action en faveur d'une plus grande attractivité économique des quartiers. Il espère qu'il en sera de même pour la participation des habitants aux futurs projets de renouvellement urbain, autre priorité pointée par le Ceser.

Nouveau programme de renouvellement urbain en Ile-de-France

Analyses et propositions – 19 novembre 2015

Consultez [l'avis](#), [le rapport](#) et [la note de synthèse](#)

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95